



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des comptes publics

---

PACP • NUMÉRO 001 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le lundi 28 octobre 2013**

**Président**

**M. David Christopherson**



## Comité permanent des comptes publics

Le lundi 28 octobre 2013

•(1535)

[Traduction]

**La greffière du comité (Mme Joann Garbig):** Honorables membres du comité, je constate qu'il y a quorum.

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence. Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député de l'opposition officielle. Je suis prête à recevoir des motions pour la présidence.

Monsieur Allen.

**M. Malcolm Allen (Welland, NPD):** Je propose David Christopherson.

**La greffière:** Il est proposé par M. Allen que David Christopherson soit élu président du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

[Traduction]

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et David Christopherson dûment élu président du comité.

**Des voix:** Bravo!

**La greffière:** Si le comité le désire, nous procéderons maintenant à l'élection des vice-présidents.

Conformément au paragraphe 106(2), le premier vice-président doit être un député du parti ministériel. Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le premier vice-président.

Monsieur Shipley.

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** J'aimerais proposer John Carmichael comme premier vice-président du Comité permanent des comptes publics.

**La greffière:** Il est proposé par M. Shipley que M. Carmichael soit élu premier vice-président du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

Non? Plaît-il au comité d'adopter la motion?

[Français]

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et M. John Carmichael dûment élu premier vice-président du comité.

[Traduction]

**Des voix:** Bravo!

**La greffière:** Conformément au paragraphe 106(2), le second vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle. Je suis maintenant prête à recevoir une motion pour le second vice-président.

Monsieur Aspin.

**M. Jay Aspin (Nipissing—Timiskaming, PCC):** J'aimerais proposer Scott Simms.

**La greffière:** Il est proposé par M. Aspin que M. Simms soit élu second vice-président du comité.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et M. Simms dûment élu second vice-président du comité.

**Des voix:** Bravo!

**La greffière:** J'invite maintenant M. Christopherson à prendre le fauteuil.

**Le président (M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD)):** Merci, chers collègues, de votre vote de confiance. C'est comme si nous avions eu une vraie élection.

Je crois savoir qu'après discussion, on souhaite conclure sur ce point.

Après ce que nous devons faire et ce que nous avons fait, nous avons deux options: utiliser le temps qu'il nous reste ou ajourner et poursuivre à la prochaine réunion. J'ai cru comprendre que la vaste majorité d'entre vous préféreriez la seconde. Quant à moi, je suis prêt à recevoir une autre motion ou à entendre quelqu'un d'autre.

Vous avez la parole, monsieur Albas.

**M. Dan Albas (Okanagan—Coquihalla, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président, et félicitations à tous ceux d'entre nous qui allons vous appuyer ainsi qu'à mon collègue M. Carmichael et M. Simms.

J'aimerais, comme vous l'avez dit, que nous nous mettions très vite au travail à la prochaine réunion. Nous pourrions peut-être commencer par les affaires du comité puis par les sujets qui en découlent.

**Le président:** Bon, d'accord.

Quelqu'un d'autre veut-il intervenir à ce sujet? Non.

J'aimerais avant cela ajouter quelque chose. Il y a eu un changement important dans la composition du comité et à sa direction. Daryl Kramp et Andrew Saxton siègent depuis longtemps au comité. Daryl et moi y sommes arrivés en 2004. M. Shipley est donc désormais le plus ancien membre du côté du gouvernement, suivi par M. Aspin. Bien sûr, nous avons maintenant M. Simms qui remplace M. Byrne.

Lors de la prochaine réunion, j'espère que nous pourrions parler de la culture du comité, qui diffère un peu de celle des autres, étant donné que nous ne nous occupons pas de politique. La politique du jour n'est pas à notre menu. Nous sommes un comité qui rend des comptes et notre travail découle de l'action du vérificateur général. Je peux vous dire que, même à l'étranger, nous avons la réputation d'être à l'avant-garde par rapport au travail des comptes publics et au plan de l'efficacité. Je ne dis pas que nous ne nous occupons jamais de politique, mais nous pouvons passer outre la partisanerie pour traiter les sujets dont nous sommes saisis de la part du vérificateur général.

Si je puis me permettre de citer M. Kramp, celui-ci disait souvent, quand nous étions dans l'opposition mais aussi — et c'est tout à son honneur — en tant que gouvernement, que lorsque le vérificateur général constate quelque chose de mal, mais carrément mal, c'est comme cela qu'il faut l'appeler et nous devons nous attacher à faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Sinon, chers collègues — et je le dis tout spécialement aux nouveaux membres —, plus nous faisons preuve de parti pris dans notre travail et plus nous tournons le dos aux Canadiens qui considèrent le vérificateur général comme leur ami sur la Colline. Ils voient en effet dans le rôle du vérificateur général une sorte de contrepoids. Et nous leur faisons justice lorsque nous ne faisons pas preuve de partisanerie.

Le gouvernement continuera de faire ce qu'il a à faire pour se défendre et l'opposition continuera d'attaquer. Mais il arrive un moment où ce fair-play devient de la pure politique partisane, avec les couteaux qui volent bas et tout le reste. Lorsque l'on en arrive là, nous faillons à notre devoir étant donné l'objectif qui est le nôtre.

Les autres comités, qui traitent de politiques et d'initiatives, ont le reproche facile. Ici, et c'est le système qui le veut ainsi, il nous faut nous élever au-delà. Ce n'est pas facile. Nous n'arrivons pas toujours à le faire, mais si nous le faisons quand il le faut — et je dis cela aux nouveaux membres — c'est à ce moment-là que nous nous sentons le

mieux. Lorsque nous avons accompli quelque chose de bien en termes de gouvernance et de progrès dans les dossiers signalés par le vérificateur général, et que nous l'avons fait de façon non partisane, c'est alors que nous changeons vraiment les choses et que nous servons les Canadiens en respectant le mandat qui est le nôtre, à savoir exercer une surveillance dans les dossiers signalés par le vérificateur général.

La seule autre chose que je voulais signaler, c'est la prédominance des hommes au sein de ce comité.

Madame Ablonczy, êtes-vous membre permanent du comité?

**L'hon. Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC):** Malheureusement, je ne le suis pas.

**Le président:** Quel dommage.

**L'hon. Diane Ablonczy:** ... car j'aime beaucoup les hommes.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Diane Ablonczy:** Je ne suis là que comme remplaçante.

**Le président:** Eh bien c'est dommage, non pas seulement parce que vous êtes une femme, mais en raison de votre action au comité.

Madame la greffière, il me semble que vous avez la lourde tâche de faire en sorte que tout se passe bien pour l'autre moitié de la population, qui n'est pas très bien représentée ici. Il faudrait peut-être en parler à nos whips, car ce n'est pas une situation idéale.

Je vais laisser parler tous ceux qui le souhaitent avant d'ajourner.

Monsieur Simms, vous avez la parole.

• (1540)

**M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.):** Je vais parler à mon whip du manque de représentation, mais c'est un peu gênant, puisque c'est moi qui le fais.

**Le président:** Je comprends.

Monsieur Harris.

**M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD):** Je veux simplement dire que c'est formidable d'être membre de ce comité et je me réjouis à la perspective du travail qui nous attend. En outre, j'aimerais féliciter M. Albas pour son nouveau poste de secrétaire parlementaire.

**Le président:** Très bien.

Quelqu'un d'autre?

Personne. À moins que l'on nous apporte quelque chose à faire à la dernière minute — et je ne vois personne s'avancer — nous dirons que la motion a été présentée et adoptée.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>